



**EIPAIR**  
36 rue de St Robert  
38120 St Egrève  
epipair@yahoo.com  
**epipair.fr**  
06 37 32 86 89

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Objet du contrat

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations commerciales entre EIPAIR, ci-après dénommé le prestataire et ses clients dans le cadre de la vente des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'organisme de formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'organisme de formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

### Nature des prestations

EIPAIR accompagne les entreprises, établissements et services (le client) dans leur démarche d'amélioration de l'accompagnement de personnes épileptiques (enfants, adultes, personnes âgées). Ces prestations sont dispensées sous forme de formations dans les locaux du client ou mis à disposition par le client.

### Documents contractuels

Pour chaque action de formation, EIPAIR adresse au client une convention établie selon les textes en vigueur. Un exemplaire est à retourner par le Client daté, signé et revêtu du cachet de l'établissement. La proposition de convention de formation est valide un mois à compter de son envoi par EIPAIR. La commande sera validée à la réception de l'exemplaire daté, signé et accompagné du règlement d'acompte. A défaut, la proposition commerciale sera considérée comme annulée.

L'attestation de formation est remise en fin de formation à chaque participant.

### Prix et facturation

EIPAIR est exonéré de la TVA pour les prestations de formation.

Le prix facturé est celui de la proposition commerciale qui sert de base à la contractualisation.

### Conditions de règlement

Les prestations EIPAIR sont payables au comptant à réception de facture, par chèque à l'ordre d'EIPAIR 36 rue de Saint Robert 38120 Saint Egrève ou par virement bancaire.

Pénalités de retard : Les pénalités applicables suivent la réglementation en vigueur (article L.441-6 du code de commerce).

### Annulation, abandon ou report

En cas de modification unilatérale par l'une des parties de l'un des éléments fixés au contrat, l'autre partie se réserve le droit de mettre fin au contrat sans indemnité.

### Du fait d'EIPAIR

Si EIPAIR se voit contraint d'annuler une prestation pour des raisons de force majeure, le Prestataire s'engage à proposer une nouvelle prestation dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'EIPAIR.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'organisme de

formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisme de formation

## Du fait du Client

En cas d'annulation, quel qu'en soit le motif à l'exception d'un cas de force majeure, EPIPAIR facturera les sommes qu'il aura dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. Le Prestataire se réserve ainsi le droit de facturer directement au Client des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation commandée :

- Plus de 31 jours ouvrables avant la prestation : aucune pénalité ne sera appliquée
- De 30 à 15 jours ouvrables avant la prestation : 50 % du prix
- De 14 à 6 jours ouvrables avant la prestation : 90 % du prix
- De 5 jours ouvrables avant la prestation jusqu'au jour de la prestation : 100 % du prix

Toute annulation ou changement doit parvenir par écrit à EPIPAIR (courrier postal ou mail). C'est la date de réception de l'annulation écrite qui fait foi.

## Propriété intellectuelle

EPIPAIR est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des formations que l'organisme de formation propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme utilisée (papier, électronique, numérique, orale, ...), demeurent la propriété exclusive d'EPIPAIR. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation par le Client sans accord exprès de l'organisme de formation. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Le Client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur ou en faire un usage commercial sauf autorisation écrite de la part d'EPIPAIR pour ceux qui sont sa propriété.

## Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'organisme de formation au Client.

## Communication

Le Client accepte d'être cité par l'organisme de formation comme client de ses offres de services, aux frais de l'organisme de formation. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 4.7, l'organisme de formation EPIPAIR peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

## Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'organisme de formation à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera porté devant les tribunaux compétents.

*EPIPAIR – CGV Décembre 2021*